

La mise en conformité avec le « volet clim préchargée » de la F-Gas révisée.



03 OPTION



Vous n'avez pas l'ADC et ne savez pas à qui vous adresser pour la mise en service.

Mettez rapidement en place votre solution pour être en conformité.

1 Passez l'ADC

- Inscrivez-vous auprès d'un organisme pour passer l'ADC.
- Communiquez-nous votre N° de dossier, nous vous ferons une ouverture temporaire à la vente.

2 Prenez un partenaire ADC

Renseignez-vous en agence DELMO pour établir un partenariat « mise en service ADC » avec un installateur de votre région.

Fournissez-nous la copie de la contractualisation de la mise en service par un partenaire ADC.

Formalisez chaque vente à l'aide de notre « document de liaison mise en service ADC ».

Document de liaison mise en service ADC

DELMO a l'obligation de tenir un registre pour l'ADEME des ventes de climatiseurs split pré-chargés, et doit justifier pour les ventes :

- Installateur facturé pour le split
- Nom de « l'installateur ADC » qui a fait la mise en service
- N° SIREN ou SIRET de « l'installateur ADC »
- N° ADC de « l'installateur ADC »
- Contrôle que l'ADC est valide
- Copie de la facture (ou contractualisation) de la mise en service.